

**Monsieur Laurent MARCANGELI**  
Ministre de l'Action publique, de la  
fonction publique et de la simplification  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101, Rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**Branche « Services Publics »**

Nos réf. : DR/LM/IR - 67

**Objet : Demande d'égalité de traitement des agents territoriaux en cas de congé de maladie ordinaire**

Monsieur le Ministre,

La Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière tient à saluer la clarification apportée concernant le maintien à 100 % du régime indemnitaire des agents territoriaux dont les cadres d'emplois ne sont pas soumis au principe de parité avec l'État, notamment les policiers municipaux, gardes-champêtres et sapeurs-pompiers professionnels.

Cette reconnaissance, obtenue par notre organisation, constitue un premier pas. Cependant, elle ne saurait suffire.

L'article 189 de la loi de finances pour 2025, qui prévoit l'écrêtement à 90 % du traitement durant les trois premiers mois d'un congé de maladie ordinaire (CMO), crée une rupture d'égalité profondément injuste entre les agents territoriaux.

Pour Force Ouvrière, il ne saurait y avoir deux catégories d'agents territoriaux face à la maladie. Le principe d'égalité de traitement entre tous les agents de la fonction publique territoriale s'impose.

Aussi, nous vous demandons formellement, Monsieur le Ministre, de prendre les dispositions nécessaires afin d'étendre le maintien intégral du régime indemnitaire à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, quel que soit leur cadre d'emplois dans l'attente de la suppression de l'écrêtement dans la prochaine loi de finances 2026.

Cette mesure serait une marque de respect et de reconnaissance envers l'ensemble des agents territoriaux, dont l'engagement au service des collectivités locales mérite d'être reconnu et protégé sans distinction.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Dominique REGNIER**

